



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 
ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_05-DE

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° 2025/06-05

FINANCES –BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'EXERCICE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI TRENTE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER
Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025**N° 2025/06-05****FINANCES –BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la Ville en 2024 et figurant dans les tableaux ci-dessous :

ACQUISITIONS ONEREUSES OPEREES PAR LA COMMUNE

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du vendeur	Montant réalisé en 2023
PREEMPTION TERRAIN BERTIEUX	812, chemin du Clos de l'Armet	AR 26	Nathalie BERTIEUX	247 000 €
PREEMPTION LOCAL COMMERCIAL	780-800 avenue de l'Europe	AY 33-120-122-188-189	PF02	530 600 €

CESSIONS ONEREUSES OPEREES PAR LA COMMUNE

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cessionnaire	Montant réalisé en 2023
ESPACE LES CHENES	8 chemin des Chênes	CK166	Commune de Castelnaud-Le-Lez	399 000 €

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2241-1,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

PRENDRE NOTE de la présentation de ce bilan et son annexion au Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend acte à la majorité.

Pour : 22 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

Abstention : 0

Contre : 12 (François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE.)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 30 JUIN 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le



ID : 034-213400575-20250630-DEL2025_06_05-DE